

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Février 2025

L'an 2025, le 10 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maroeuil s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TRUFFIER Jean-Marie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, contenant l'ordre du jour, ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2025.

Présents : M. TRUFFIER Jean-Marie, Maire, Mmes : BARNET Marie-Thérèse, DEFRANCE Françoise, FOUCART Stéphanie, MARTIN Sylvia, RICQUART Sophie, MM : BOURDREL Adrien, DEBOVE Marcel, DELATTRE Jean-Paul, GRAVELIN-LIBBRECHT Philippe, NOREZ Eric, PUCHOIS Jean-Marie, PUCHOIS Michel

Procuration(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FINET Marjorie à M. PUCHOIS Michel, LAINE Marina à M. DEBOVE Marcel, M. BALESTRA Aldo à M. DELATTRE Jean-Paul

Excusé(s) : Mmes : BESINGUE Frédérique, CARREZ Chantale, M. FINET Dimitri

A été nommé(e) secrétaire : M. BOURDREL Adrien

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS le :

et publication ou notification du :

Pour approuver le compte rendu de la séance du 9 décembre 2024, Monsieur Michel PUCHOIS, conseiller municipal, demande à ce que soit ajouté :

- Qu'il avait demandé s'il y avait eu plusieurs devis pour les réparations sur la toiture de la poste, ce à quoi il lui avait été répondu par l'affirmative.
- Et qu'il avait déploré l'absence de réunion de commission de travaux à ce sujet.

2025DE01 : Subvention à l'Association Maroeuil Events

- **CONSIDÉRANT** que la municipalité pour des raisons pratiques confie à l'association Maroeuil Events, l'organisation de la manifestation « Course de Caisses à Savon » qui aura lieu le 21 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association Maroeuil Events au titre de l'année 2025.

A la majorité (pour : 8 contre : 4 abstentions : 4)

ABSTENTIONS : Mme Marina LAINE, MM : Adrien BOURDREL, Marcel DEBOVE, Jean-Marie PUCHOIS

CONTRE : Mmes : Marjorie FINET, Sylvia MARTIN, Sophie RICQUART, M. Michel PUCHOIS

2025DE02 : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

- **CONSIDÉRANT** l'intérêt local de la représentation d'un concert de la Cantarella en 2025 à l'église de MAROEUIL,
- **CONSIDÉRANT** que les frais d'organisation par le Comité des Fêtes dépassent ceux d'une manifestation classique,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des Fêtes pour la représentation du spectacle de la Cantarella en 2025 à l'église de MAROEUIL.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

2025DE03 : Solidarité avec la population de Mayotte

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
- **VU** l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de MAROEUIL tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de MAROEUIL contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 €
- à la Protection civile - FNPC – Tour Essor – 14, rue Scandicci – 93500 PANTIN

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Madame Sophie RICQUART, adjointe au maire, informe le conseil municipal que va être organisé le deuxième Incluthon, projet porté par Madame Eléonore LALOUX, conseillère municipale d'ARRAS.
Cet événement a pour but d'impliquer tous les habitants et notamment ceux dits « vulnérables » et « invisibilisés ».
Des animations seront proposées sur ce thème auxquels la classe de CM1 de Madame KOWALKOWSKI souhaite participer sur le modèle de l'évènement, dans le cadre des jeux olympiques de l'année dernière, entre l'école Yourcenar et l'I.M.E d'ARRAS.
- Monsieur Michel PUCHOIS, conseiller municipal, demande si les trous dans les chaussées communales vont être rebouchés.
Monsieur Jean-Paul DELATTRE, adjoint au maire, lui répond que la CUA a programmé une intervention.
- Monsieur Eric NOREZ, adjoint au maire, indique qu'il va organiser une commission concernant les 4 jours de Dunkerque, pour lesquels il va falloir des signaleurs et il tient à remercier Monsieur Serge FRANÇOIS, président de l'Harmonie de Maroeuil, qui a avancé sa manifestation pour la fête de la musique afin qu'ait lieu la fête du sport le 21 juin 2025.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tribunal administratif de LILLE a condamné la commune dans le cadre du refus d'autorisation de travaux pour une antenne de téléphonie présentée par TDF, rue Georges Brassens.
- Monsieur le Maire explique que le café des sports est enfin vendu.